

LIMBRA CAT CLUB

Showreglement en toelichting

Règlement d'expo et explications.



Nous vous conseillons de lire attentivement ce qui suit, afin d'éviter les désillusions.

Toutes les races et variétés reconnues sur la liste CAC de la FNK peuvent être inscrites en expo. Elles seront jugées par des juges (inter)nationaux reconnus selon les standards internationaux valables. Le chat de maison peut également être inscrit en expo. Les chats avec un défaut génétique, à savoir une anomalie (par ex. polydactylie) ne sont pas acceptés à nos expos.

Votre inscription :

Utilisez de préférence le formulaire d'inscription en ligne dans le site web de Limbra Cat Club. L'utilisation d'une feuille blanche ou le formulaire d'inscription d'autres associations peuvent aussi servir dans des cas bien particuliers. Si vous avez des desideratas, vous pouvez les noter sur le formulaire d'inscription. C'est l'organisation qui décidera si elle peut en tenir compte.

Date de clôture des inscriptions :

Le bureau d'inscription ferme dès que le quota des inscriptions est atteint et, de toute façon, 7 jours avant l'expo. En principe, il y a une cage par chat. Il peut y avoir plus qu'un chat placé dans la cage. C'est l'organisation de l'expo qui décidera.

Catalogue et frais de déchets :

Le catalogue et les frais de déchets sont obligatoires pour chaque exposant et doivent être réglés en même temps que les frais d'inscription.

Cage supplémentaire :

L'utilisation d'une cage supplémentaire est possible moyennant paiement de €20 par cage.

Portées :

Les portées ne sont autorisées que si les chatons ont plus de 13 semaines et moins de 17 semaines. Elles doivent avoir un carnet de vaccination valable. Les portées de chatons doivent avoir un vaccin rage valable.

Paiement des inscriptions :

Après avoir reçu et accepté vos formulaires d'inscription, le bureau vous enverra un mail de confirmation avec en annexe, pour contrôle, les données du(des) chat(s) inscrit(s). Les modalités d'inscriptions seront également mentionnées.

Si le Limbra Cat Club n'a pas reçu le paiement le jour de l'expo, l'exposant devra payer à l'entrée de la salle afin de pouvoir rentrer. Il y aura alors €5 de frais administratifs en supplément. Il n'est pas possible alors de payer avec carte bancaire.

Il peut arriver que vous ayez déjà payé mais que ce n'est pas encore visible chez nous. Dans ce cas, nous vous demandons de nous apporter une preuve de paiement, une photo de l'écran de paiement sur votre application de banque suffit

En cas d'absence à l'expo, l'exposant doit de toute façon payer. Si après plusieurs rappels, il n'y a pas de paiement, on fera appel à un huissier. Dans ce cas, les frais administratifs du Limbra Cat Club seront de €50, sans les frais supplémentaires. Il n'y aura non plus possibilité de s'inscrire à une prochaine expo.

Retrait de chats inscrits ou changement d'inscription :

Le changement et/ou le retrait d'un chat peut se faire jusqu'au dimanche 2 semaines avant l'expo. A cet effet, il y aura €7,50 par chat pour les frais administratifs. Si le chat est désinscrit endéans les 2 semaines, il faudra payer la totalité des frais d'inscriptions.

L'envoi d'un formulaire d'inscription vous engage à payer. Les paiements éventuels à faire seront exigés.

Pendant la semaine précédant l'expo, il ne sera plus possible de changer. On peut uniquement retirer l'inscription sans avoir droit au remboursement des frais d'inscription et à nouveau s'inscrire moyennant paiement d'une (nouvelle) entière inscription.

Changement de classe :

Si votre chat a obtenu un CAC, CAP, CACIB, CACIP, CAGCI, CAGPI, CACE ou CAPE, il faut en avertir par écrit uniquement par mail (pas par Facebook !) le bureau d'inscription au plus tard le mardi après l'expo. Il faut alors mentionner le lieu, la date, l'association et le nom du juge de l'obtention du titre. Le jour de l'expo, aucun changement de classe de sera accepté !

Détermination :

La détermination est possible pour confirmer la couleur de robe du chat concerné. Elle est faite par au moins 2 juges allround (si possible 3). Chez Limbra Cat Club, une détermination de race est également possible.

L'inscription pour la détermination coûte €14 (pour les membres LCC €12). L'exposant reçoit alors un certificat de détermination signé par les juges concernés.

Contrôle vétérinaire :

Le jour de l'expo, une équipe dirigée par un vétérinaire effectue un contrôle de 7h30 à 9h00. Tous les animaux arrivant à l'expo doivent être acceptés par un (para) vétérinaire avant d'être autorisés d'entrer dans la salle.

ATTENTION !!! Nos expos exigent le chip, celui-ci sera contrôlé à l'entrée.

Toxoplasmose :

Chaque chat doit avoir un certificat de vaccination contre la toxoplasmose, valable d'au moins 2 semaines et maximum 1 an pour un vaccin mort et maximum 2 ans pour un vaccin vivant. Sauf s'il a été vacciné par une substance de plus longue durée. La date du vétérinaire est définitive.

Coryza :

Le vaccin contre le coryza doit dater d'un minimum de 2 semaines et d'un maximum d'un an. Sauf s'il est vacciné avec une substance de plus longue durée. La date du vétérinaire est définitive.

Chatons :

Pour les chatons, c'est la 1^{ère} vaccination qui compte. Un rappel est prévu endéans les 2 mois. Le vaccin de rappel doit avoir eu lieu au moins 1 semaine avant l'expo. Un vaccin donné à partir de 12 semaines compte comme une vaccination complète et non comme un vaccin jeune sauf s'il s'agit d'une substance vivante (plus faible) qui a une durée de validité d'1 an.

Vaccin rage :

Les exposants qui amènent des animaux de l'étranger à l'expo doivent aussi être en possession d'un certificat valable de vaccination contre la rage et les chats doivent avoir un chip. C'est le règlement de la douane. Pour exposer, ce vaccin n'est pas (encore) obligatoire. Les vaccins rage doivent avoir eu lieu au moins 21 jours avant l'expo et sont valables jusqu'à la date mentionnée sur le certificat de vaccination. Les vaccins rage récents ont une durée de validation de 3 ans. C'est également valable pour les chatons, avec pour conséquence que les chatons venant de l'étranger ne peuvent venir en expo au plus tôt à 15 semaines.

Après le contrôle vétérinaire, les exposants reçoivent une carte de contrôle signée par le vétérinaire. A l'entrée de la salle, cette carte sera contrôlée par un collaborateur du club.

Directives contrôle vétérinaire :

Le contrôle sera sévère. Les chats refusés ne pourront pas rentrer dans la salle. Si un chat d'un exposant présente une affection ou maladie contagieuse, qui est confirmée ; les autres chats de l'exposant sont également un danger pour l'entourage. Ces chats apparemment en bonne santé seront aussi refusés. De même que pendant l'expo, un vétérinaire, qui soupçonne un risque de santé, peut faire évacuer les chats du hall d'expo.

Procédé de refus :

- Les carnets de vaccination ne sont pas en ordre ;
- Présence de gale auriculaire ;
- Dermatophytose ;
- Ganglions lymphatiques gonflés ;
- Chatte visiblement enceinte ;

- Les chatons sont sous-alimentés.

Nous soulignons explicitement que les chats avec des puces et/ou des cacacs de puces sont refusés !
Même après les avoir peignés.

Les exposants doivent absolument se soumettre aux décisions des vétérinaires.

Lors de la décision de refus du vétérinaire, vous n'avez pas le droit d'exiger le remboursement de vos frais d'inscription.

Cages :

Chez Limbra Cat Club, les cages mesurent 60cm x 60cm et sont posées par 2 dans un bac. Les exposants qui ont une double cage peuvent ouvrir la paroi pour faire une cage de 120cm x 60cm. Les rideaux sont obligatoires. A par cela, il faut un petit bac à litière, des gamelles pour l'eau et la nourriture et un petit tapis de sol.

De la litière est disponible gratuitement dans le hall d'expo (de manière limitée).

Au besoin, les parois intermédiaires des cages peuvent être ouvertes, mais en aucun cas retirées. Les infractions peuvent mener à la disqualification. Les éventuels dégâts aux cages seront aux frais de l'exposant concerné.

Utilisation des cages personnelles :

Chez Limbra Cat Club, vous pouvez utiliser vos propres cages d'expo.

Une longueur de 60cm est réservée par chat. Si votre cage est plus grande que le nombre de chats inscrits x 60cm, vous devrez payer €3 supplémentaires pour chaque 10cm de plus par taille de cage.

A l'inscription de votre(vos) chat(s), vous devez donner les dimensions de votre cage personnelle.

Lors du montage de la salle, on tient compte des dimensions reçues pour votre sturdie.

Entrée participants/accompagnateurs et membres du Limbra Cat Club :

Chaque exposant a entrée libre dans la salle. Un accompagnateur a également l'entrée gratuite.

D'autres accompagnateurs supplémentaires sont priés de payer une entrée à la caisse des visiteurs.

Les membres du Limbra Cat Club ont l'entrée gratuite sur présentation de leur carte de membre.

Responsabilité :

Le Limbra Cat Club et l'organisation d'expo ne sont pas responsables pour :

- Vol, dégâts ou blessures aux personnes, animaux ou matériel qui ont eu lieu pendant l'expo.
- Maladie et frais de médecins chez les chats exposés pendant l'expo.
- Perte ou chat qui s'est enfui.
- Maladie ou blessures et frais des exposants et accompagnateurs pendant l'expo.

En envoyant et signant le formulaire d'inscription, l'exposant déclare que dans sa maison/chatterie, il n'y a pas d'animaux souffrant d'une maladie contagieuse et qu'il/elle préviendra l'organisation de l'expo si c'était le cas juste avant le date de l'expo.

L'organisation peut refuser des inscriptions sans aucun motif.

Pour ce que ce règlement ne prévoit pas, la décision en revient à l'organisation de Limbra Cat Club.

Photographier et filmer :

Avant, pendant et après l'expo, il est possible de faire des photos et des films.

Ceux-ci peuvent être utilisés à titre de publication.

Vente d'animaux :

Notre expo n'est pas commerciale. C'est pourquoi, il est strictement interdit de vendre ou de transmettre des chatons, des chats ou autres animaux à un autre propriétaire avant, pendant ou après l'expo. C'est valable sur toute la surface de l'expo, y compris les places de parking autour de l'enceinte du lieu d'exposition. Au besoin, vos animaux peuvent être proposés à la vente chez vous à domicile sous votre propre responsabilité. La vente d'animaux peut être considérée comme commerce, il vous faudra alors les papiers nécessaires.